

LE CLOS D'Ô

Gîte "La Salamandre"

Contrat de location de meublé de tourisme

entre

Nom : Nathalie et Jean-Luc FAVREAU

Adresse : Le Vialard 228, route des Fontainiers 24370 Prats de Carlux

Téléphone : 0633891167

Email : leclosdo@orange.fr

-ci-après « propriétaires » -

et

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

-ci-après « hôte(s) » -

Pour la location d'un meublé de tourisme :

La Salamandre, 299, route des Prunus 24370 Prats de Carlux, Périgord Noir à 10km de Sarlat.

- ci-après « gîte » -

1. Description du gîte :

La maison individuelle de 140m², sans vis-à-vis, comporte trois niveaux. Au rez-de-chaussée, une entrée et des toilettes, donne sur l'escalier principal ouvert sur une cuisine entièrement équipée, sur une belle salle à manger avec cantou et un flipper Gottlieb, et un salon avec cheminée-insert ; toutes deux donnant sur une terrasse de 40m², avec vue sur la piscine, le pré et les bois environnants. Au 1er étage, un palier dessert une grande salle de bains avec toilettes et deux chambres spacieuses, « la New-York » de 20m², avec 1 lit de 160 et « la Ouagadougou », de 18m², avec sa salle de douche, 1 lit de 140 et 1 de 80. Le dernier étage dispose de deux chambres, « la Kyoto », de 15m² avec 1 lit de 160, avec futon et tatamis et 1 lit de 80 ; quant à « la Styx », de 12m², elle dispose de 2 lits de 80 et est palière. Enfin, Un bel espace de stationnement en castine avec un abri à vélos est mis à disposition, donnant sur une prairie. Vous disposerez également d'un terrain de pétanque avec ses boules et son cochonnet, d'une balançoire et d'un panier de basket avec ballons.

2. Dates de location :

Arrivée : (à partir de 17:00)

Départ : (pour 10:00)

3. Nombre d'hôtes :

Adultes : Enfants de 3 à 12 ans : Bébés jusqu'à 3 ans :

4. Frais de location et règlement :

Frais de location : (nuits)

Arrhes de 50% à la réservation, soit au

Solde restant dû à l'arrivée, soit au

Règlement de votre séjour possible par virement bancaire

Mme Nathalie Favreau IBAN : FR76 1680 6099 3966 0664 5801 711

Non de la banque : CR CENTRE FRANCE BRIVE RIBOT

Ou par chèque, à l'ordre de Nathalie Favreau.

Le propriétaire pourra annuler la réservation si les paiements ne sont pas effectués aux dates requises, et ce contrat sera donc résilié sans autre préavis. Les frais d'annulation s'appliqueront conformément à l'onglet 6, du présent contrat.

Un dépôt de garantie par chèque de **1000 euros** sera payable à votre arrivée et restitué à votre départ ou dans un délai de 7 jours.

Les hôtes seront responsables de toute dégradation du mobilier et équipements mis à leur disposition.

Ainsi, le contenu du gîte devra être restitué en fin de séjour, y compris les deux jeux de clés, tout comme le linge de maison et de toilettes si pris lors du séjour.

5. Annulation : départ anticipé

En cas d'annulation par le client avant le début de la location, les frais suivants s'appliqueront :

- . Annulation plus de 30 jours avant la date du séjour : 50% du prix de la location
- . Annulation de 15-30 jours avant la date du séjour : 90% du prix de la location
- . Annulation de moins de 15 jours avant la date du séjour : 100% du prix de la location

Dans le cas d'un départ anticipé des hôtes, aucun remboursement ne sera effectué.

6. Inclus dans le prix de la location

- . Linge usuel de maison avec 2 torchons et 3 tapis de bains
- . 1 lit bb et 1 chaise haute, 1 transat bb pour le bain
- . Electricité, eau, chauffage, WIFI, accès aux chaînes
- . Produits d'entretien (vaisselle, sols, meubles et plancha, éponges et microfibrés, sacs poubelles)
- . Accès salle de fitness et salle de jeux (voir onglet 15)
- . 2 accès de 2 heures à l'espace Bien-Etre offerts (voir onglet 14)
- . Piscine privative chauffée (voir onglet 13)

7. Options proposées et à rajouter dans le prix de la location

. Jeu de literie	... 12€/lit (1 housse de couette, 1 drap housse et 1 ou 2 taies d'oreiller selon le lit)
. Jeu de toilettes	... 6€/pers (1 serviette, 1 drap de bains)
. Forfait lits faits à l'arrivée	... 24€/lit avec draps inclus
. Forfait ménage fin de séjour	... 100€
obligatoire	
. Forfait nettoyage insert	... 30€
. Forfait nettoyage cantou	... 30€
. Forfait serviette + claquettes spa	... 6€

8. Ménage et entretien de la maison

Un service de ménage fin de séjour vous est demandé, il n'y a pas de ménage quotidien possible et les hôtes s'engagent à restituer les lieux dans un état de propreté raisonnable (fours, plaque à induction et cafetière nettoyés, lave-vaisselles et l'ensemble des poubelles vidés).

Ainsi, tout abus nécessitant une intervention supplémentaire sera déduit du dépôt de garantie ou facturé au prix d'un forfait ménage classique.

Le linge de maison (draps et serviettes) pris en option, doit être entièrement restitué en fin de séjour, tout comme les alèses et les protèges oreillers et déposé dans la panier prévue à cet effet.

L'utilisation du linge de maison en dehors du gîte n'est pas autorisée, ainsi, nous suggérons aux hôtes d'amener leurs serviettes de plage pour toute utilisation à l'extérieur, à la piscine et dans l'espace fitness et spa.

Les hôtes disposeront de sacs poubelles et pourront effectuer leur recyclage dans les containers publics à proximité de la maison.

9. Bois de chauffe

Le bois de chauffage est inclus dans la location dans la mesure d'un usage raisonnable. Le volume mis à disposition sera clairement indiqué. Un complément pourra être octroyé moyennant un supplément tarifaire.

10. Cigarettes, cigares et autres ...

. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la maison. Les fumeurs pourront utiliser la terrasse et les extérieurs en prenant soin d'éteindre leurs mégots dans les cendriers mis à leur disposition et de les vider et les nettoyer avant leur départ.

11. Inventaire

La maison est louée meublée et équipée, un inventaire en début et en fin de séjour en présence du propriétaire ou de son représentant et du signataire.

12. Animaux de compagnie

Les animaux sont les bienvenus moyennant une participation de 50€/ semaine, ou 10€/jour, pour les courts séjours.

Les maîtres doivent assurer, cependant, un respect des lieux en ramassant les excréments et en ne laissant pas leurs compagnons aboyer de façon perpétuelle, ni en les laissant seuls dans la maison pendant plusieurs heures. Les chambres leur sont interdites, par mesure d'hygiène et d'allergies.

13. Piscine

Les conditions de sécurité liées à l'utilisation de la piscine sont clairement détaillées dans le livret de Bienvenue et son utilisation est sous l'entière responsabilité des hôtes. La piscine est privée et souhaitons porter une attention particulière sur cette prestation pour que le séjour, au Clos d'Ô, soit inoubliable.

. La baignade n'y est pas surveillée et l'accès est formellement interdit aux enfants non accompagnés d'un adulte. Le rideau qui la couvre, doit être maintenu fermé si vous n'êtes pas aux abords de cette dernière. Si cette recommandation n'est pas respectée, le propriétaire pourra prendre la décision de fermer celui-ci et conserver la clé, afin de rappeler cette consigne, qui passe par une vigilance de tous les instants, surtout avec des enfants

. Les bébés doivent porter des culottes maillots hygiéniques dans l'eau

. Par mesure de sécurité, il est formellement interdit d'utiliser quelque appareil électrique ou objets en verre dans la piscine ou sur la terrasse de celle-ci

. L'entretien est effectué régulièrement par les propriétaires, toutefois, soyez vigilants et ne mettez pas d'objets dans les skimmers au risque de bloquer la pompe et la détériorer

. Les crèmes et huiles solaires sont à éviter avant de se baigner, mieux vaut les appliquer après le bain au risque de déséquilibrer le Ph et voir blanchir l'eau de la piscine, qu'il sera difficile de récupérer

. Les utilisateurs veilleront à se sécher convenablement avant de regagner le gîte

. Les hôtes devront respecter le voisinage et toute baignade après 20 heures devra être faite dans le calme,

Les propriétaires se gardent le droit d'intervenir si cette recommandation n'était pas respectée.

14. Jacuzzi, sauna, hammam

Tout comme la piscine, les conditions de sécurité liées à l'utilisation du jacuzzi, du sauna et du hammam sont clairement détaillées dans le livret de Bienvenue et leur utilisation sont sous l'entière responsabilité des hôtes.

Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas recommandés dans le jacuzzi et seulement les plus de 16 ans pourront utiliser le sauna et le hammam. Par mesure de sécurité les enfants et les non-nageurs doivent toujours être sous la surveillance d'un adulte ou d'une personne sachant nager.

Le jacuzzi et le hammam pourront accueillir simultanément 6 personnes, quant au sauna, il sera de 5 personnes.

Par mesure de sécurité, il est formellement interdit, dans l'espace bien-être :

. D'utiliser des objets en verre, de sauter ou plonger dans le jacuzzi et d'y mettre des produits moussants.

. Les bermudas et shorts de bains ne sont pas admis.

Les propriétaires se dégagent entièrement de toutes responsabilités ou accidents liés à l'utilisation du jacuzzi, du hammam et du sauna.

15. Fitness et salle de jeux

. Ces derniers sont en libre accès et proposés de 9h à 21h, dans notre grange aménagée à l'orée du bois. Les consignes de sécurité liées à l'utilisation des appareils tel que le tapis de course et le vélo elliptique sont clairement détaillées dans le livret de Bienvenue et leur utilisation est sous l'entière responsabilité des hôtes.

. La salle de fitness n'est autorisée qu'aux personnes de plus de 16 ans.

. Des chaussures de sport propres et une serviette sont exigées dans l'espace fitness et obligatoires pour l'utilisation des appareils.

. Un produit est mis à disposition pour nettoyer les tâches de sueur des appareils utilisés.

. La salle de jeux est composée d'une table de ping-pong, d'un billard, d'un jeu de fléchettes, d'un jeu d'échecs, d'un babyfoot, de 4 flippers, d'une batterie et ses baguettes, d'un piano, de guitares, d'un djembé et d'un balafon ; ces derniers doivent être utilisés et considérés avec respect pour le plaisir de toutes et tous. **Les enfants de moins de 16 ans doivent être impérativement accompagnés d'un adulte.**

16. Cantou et Insert

. Les consignes de sécurité liées à l'utilisation des cheminées sont clairement détaillées dans le book de Bienvenue et son utilisation est sous l'entière responsabilité des hôtes. Faites preuve d'une extrême prudence lors de l'utilisation du cantou. Ainsi, seuls les allume-feux solides sont autorisés, les liquides inflammables sont strictement interdits. Il est interdit d'empiler un gros volume de bois dans l'âtre du cantou qui pourrait devenir instable et augmenter les risques d'incendie. Toute obstruction du conduit pourrait occasionner un risque accru de monoxyde de carbone, **bien penser à ouvrir la trappe avant de lancer la flambée et de la refermer quand cette dernière est complètement éteinte.**

. Les parents veilleront à la sécurité de leurs enfants aux abords du cantou

. Les feux de cheminée doivent toujours rester sous surveillance et ne jamais brûler pendant la nuit

. Le pare-feu du cantou doit toujours rester devant l'âtre afin d'éviter les incendies liés aux étincelles et aux braises.

17. Les engagements des hôtes

. Les signataires du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourront en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

. Les hôtes s'engagent à ne pas utiliser la maison à d'autres fins que la simple location de tourisme. Toute utilisation tel que mariage ou événement impliquant un plus grand nombre de personnes dans les lieux ; n'est possible que si elle est expressément autorisée par écrit.

. Les hôtes respecteront le nombre maximum de personnes autorisées à coucher sur place, conformément à l'onglet 3 de ce contrat, sauf accord écrit.

. Les hôtes ne pourront en aucun cas sous-louer la maison à un tiers en partie ou dans sa totalité.

. Les hôtes devront assurer le caractère paisible de la location et de son voisinage et en faire usage conformément à la destination des lieux.

. Les hôtes n'apporteront aucune modification au gîte ou à son mobilier, ainsi qu'à la disposition de ce dernier.

. Les hôtes doivent prendre soin du gîte et de son contenu, ils doivent maintenir l'intérieur et les extérieurs propres et en bon état. Ils sont responsables de toute dégradation ou perte occasionnée durant leur séjour.

. En cas de dégradation excessive ou inacceptable à tout moment au cours de la période de location, le propriétaire ou le représentant du propriétaire peut exiger le départ immédiat des hôtes, sans compensation ni remboursement.

. Toute dégradation de la maison et de son contenu, constatée avant ou pendant la location doit être signalée immédiatement aux propriétaires ou à son représentant.

. Les hôtes sont responsables du gîte durant la période de location et s'assureront que toutes les fenêtres et les portes soient fermées lorsqu'ils ne sont plus dans celui-ci.

. Les hôtes sont seuls responsables de leurs effets personnels et objets de valeur. Les propriétaires déclinent toute responsabilité à l'égard de la perte, du vol ou de la dégradation de ces derniers.

. Les hôtes veilleront à leur sécurité et surtout à celle de leurs enfants, à l'intérieur et aux abords de la maison, de la piscine et de l'espace bien-être.

. Les hôtes prendront connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation de la piscine et du jacuzzi avant leur utilisation ; ces consignes sont détaillées dans les onglets 11 et 12, ci-dessus et dans le book de Bienvenue, mis à disposition dans la maison. Tout comme celles liées aux incendies avant toute utilisation des cheminées, ces dernières sont détaillées dans l'onglet 13, ci-dessus et dans le book de Bienvenue, mis à disposition dans la maison.

. Le propriétaire décline toute responsabilité à l'égard de tout incident, accident ou maladie affectant les hôtes ou leurs invités pendant leur séjour au gîte.

Tout sera mis en œuvre pour que les hôtes passent un agréable séjour. Les propriétaires ou le représentant des propriétaires doivent être prévenus immédiatement de tout problème nécessitant une intervention.

Ainsi, de façon ponctuelle, le propriétaire ou son représentant ou son sous-traitant, pourra demander l'accès au gîte, afin d'y effectuer toute maintenance nécessaire au bon fonctionnement de ce dernier. Le locataire s'engage à leur accorder un accès raisonnable à ces fins.

Fait à Prats de Carlux

Le

Le propriétaire

Fait à

Le

Le locataire